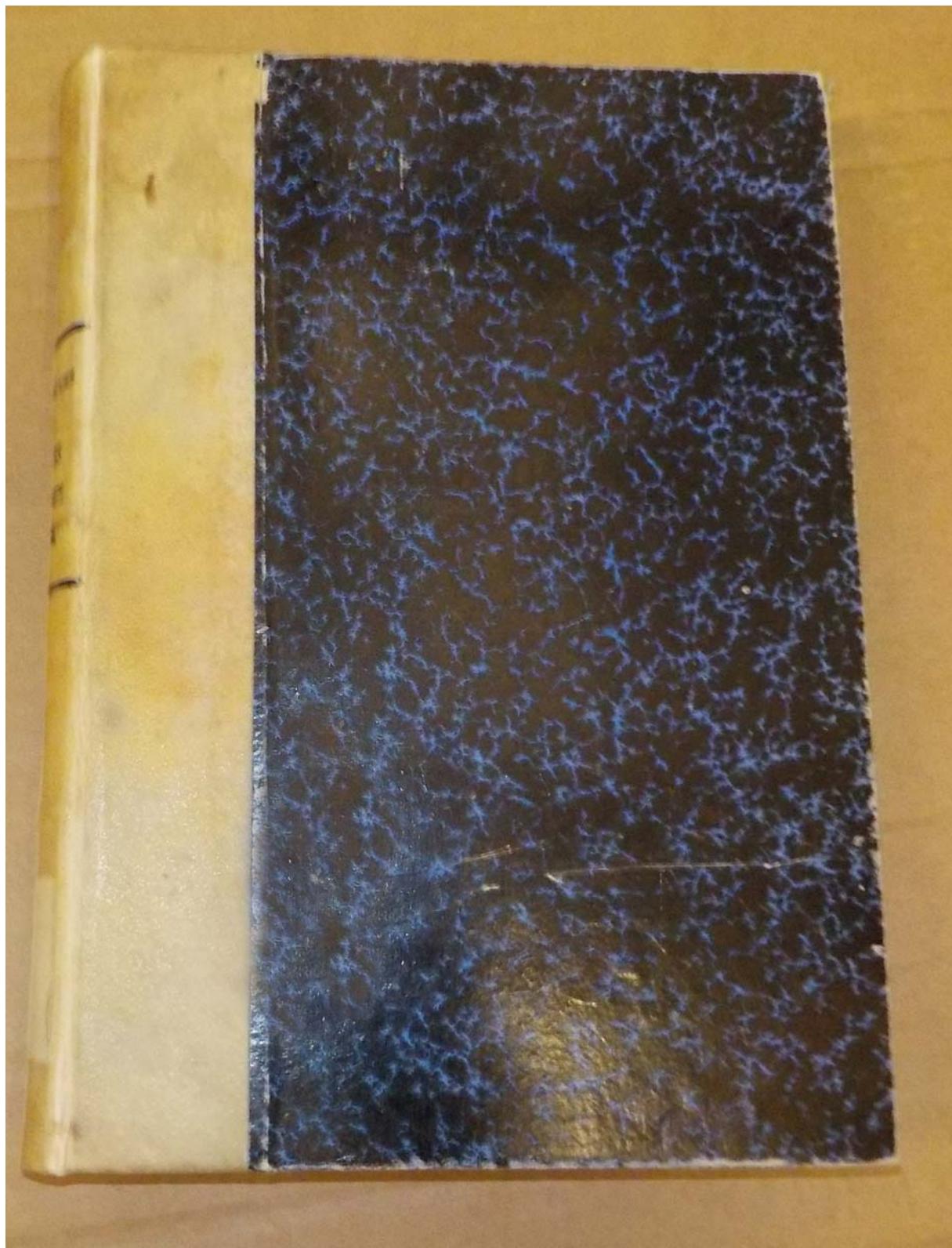
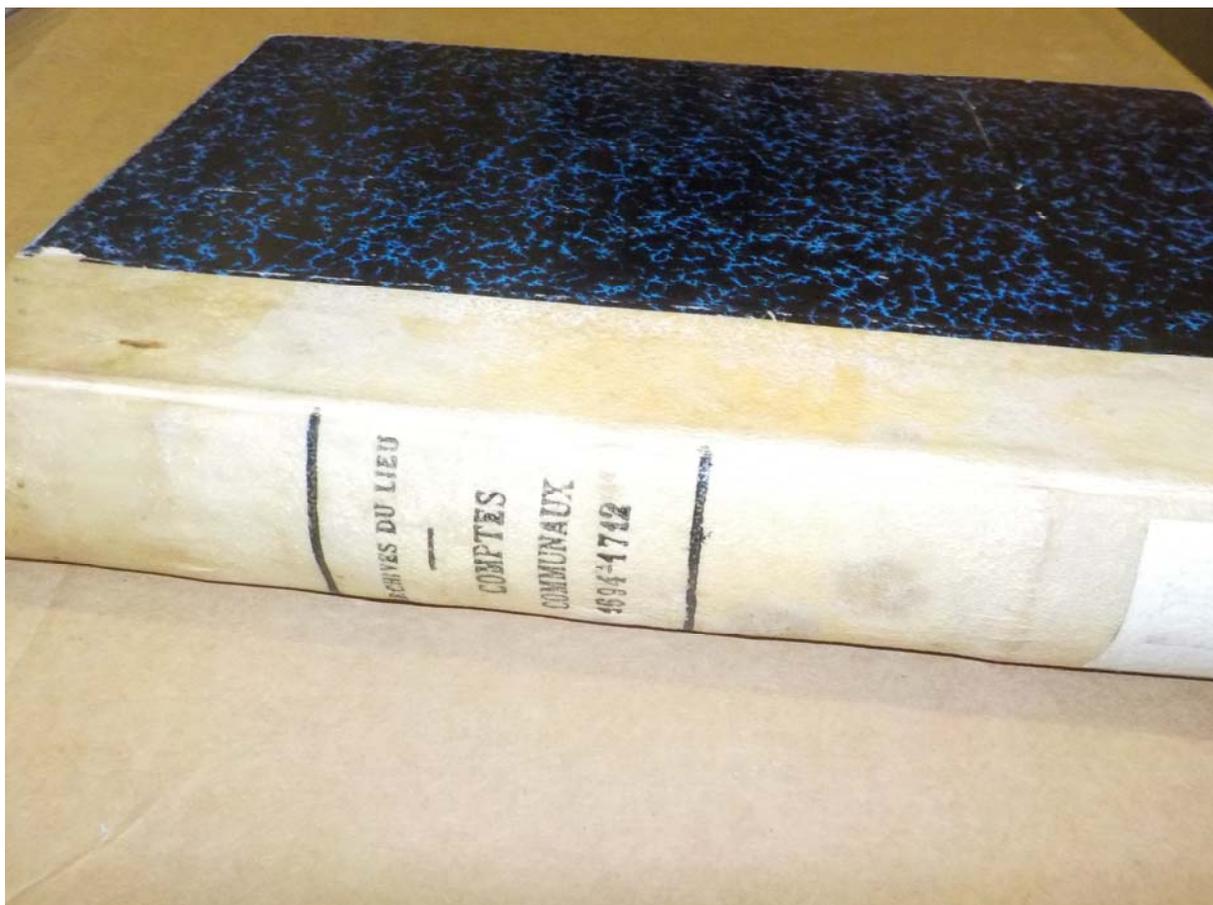


Un premier livre de comptes pour la commune du Lieu





Il sera difficile d'établir la liste de tous les boursiers de la commune. Car en effet jusqu'en 1837, les gouverneurs puis l'un ou l'autre des membres de la Municipalité sont responsables de la caisse à tour de rôle. Les comptes sont par ailleurs souvent rédigés par le secrétaire communal, qui peut être aussi le notaire du coin.

La tenue des comptes peut être considérée comme irréprochable. Il ne sera par ainsi admis aucune négligence.

On l'a vu, aucun compte avant 1692. En est responsable l'incendie de 1691, année qui ne se vit même pas enregistrée sur le plan comptable. Tout au moins pas sur le premier volume NA1. Elle le fut sans doute sur une feuille volante qui aurait disparu.

Fait remarquable, la série des comptes NA est rigoureusement complète dès cette année 1692 à nos jours. Ce qui permet de retrouver dans le moindre détail toutes les dépenses de la communauté, et par cela d'en comprendre de manière précise tous les rouages administratifs.

Comptes qui Aident les S^{rs} Moyse Nicoulaz
& Isaac Rochat Gouverneurs de L'honnable
Commune du Lieu, Establis par les S^{rs} Douze
et autres Conseillers dudit lieu le Cinqüesme
de 9^{bre} 1692/

Livances d'edits Gouverneurs.

4 13 6

Dre muerement payé pour et à bon Compte.
De ce qui a esté redheubs es S^{rs} Abraham
Hubert et Abraham Cars par la soulde de
leur Compte; scavoir - - - - - 225 " "

Plus pour Interest deditte. somme scavoir - 11 3 " "

Item payé pour les S^{rs} Douze le iour de
l'Establissement d'edits Gouverneurs tant pour d'ine
que loppé; scavoir - - - - - 24 " "

Le 10^{me} 9^{bre} 1692 payé à Daniel Rochat m^{re}
maïson pour vne reparäon quil a faite. au petit
temple pour empêché que la fumée n'entra
audit temple y Compris vne chandelle. scavoir 1 6 " "

Le 11^{me} dudit mois payé à honn^{re} Abraham
Nicoulaz du Chenit pour vn loup scavoir - 2 6 " "

Les mesme. iour payé ayant fait prix pour
la Conduite. de l'orge; scavoir - - - - - 3 9 " "

Le 14^{me} 9^{bre} 1692. payé à vn homme de
ferayre pour trois loup scavoir - - - - - 7 6 " "

Les 16^{me} dudit mois payé pour le peage
de Lille s^r - - - - - 15 " "

Somme de p^{re}te paye 290. 6